

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé Question écrite n° 72484

## Texte de la question

Mme Laure de La Raudière attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'effritement du modèle alimentaire français qui s'est accéléré en raison de la crise économique et de nouveaux modes de vie. Les études du CREDOC sur les comportements et les consommations alimentaires en France montrent que les enfants et les adolescents sautent de plus en plus fréquemment le petit-déjeuner et le goûter, alors que ces prises alimentaires permettent de prévenir le grignotage et s'inscrivent dans les recommandations de consommation du PNNS. Notre modèle alimentaire français, qui se caractérise par un équilibre nutritionnel structuré autour de la prise de 3 à 4 repas par jour, de portions raisonnables, d'un équilibre sur plusieurs jours et de représentations qui y sont associées comme la diversité, la convivialité et le plaisir, mérite d'être préservé. Ce modèle qui constitue la richesse du patrimoine culinaire français et qui nous est envié partout dans le monde, a permis en outre de limiter la montée de maladies chroniques comme l'obésité. Le taux d'occurrence de l'obésité est d'ailleurs plus faible en France que dans les pays anglo-saxons qui développent une approche beaucoup plus fonctionnelle de l'alimentation. Face à la perte de repères culinaires dans une grande partie de la population, ne conviendrait-il pas que les acteurs de la chaîne alimentaire et les pouvoirs publics fassent la promotion d'une préparation simple, saine et équilibrée des repas et du bon usage des aliments? Elle souhaiterait savoir quelles mesures envisage alors de prendre la ministre pour préserver notre modèle alimentaire français tout en s'adaptant aux évolutions de vie et en évitant des mesures stigmatisantes qui pourraient conduire à des interdits, facteurs déclencheurs de troubles du comportement alimentaire.

## Texte de la réponse

La lutte contre l'obésité est un impératif autant sanitaire que social. Le Gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable : une prévention qui se fonde sur la responsabilisation des concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. C'est pourquoi plusieurs mesures du projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours d'examen par le Parlement, font de la prévention auprès des jeunes une priorité. En lien avec le ministère chargé de l'éducation nationale, un « parcours éducatif en santé » sera instauré à l'attention de tous les élèves de la maternelle au lycée, pour favoriser les actions de promotion de la santé. Le projet de loi étend également le dispositif du médecin traitant aux enfants de moins de 16 ans et favorise ainsi la prévention du surpoids et d'obésité et leurs dépistages précoces. Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2016, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes propose une nouvelle mesure : une expérimentation fondée sur le repérage, par le médecin traitant, du risque d'obésitéchez les enfants de trois à huit ans et la prise en charge financière de bilans d'activité physique et de l'intervention de diététiciens et de psychologues afin de permettre à cet enfant pris en charge de ne pas développer de surpoids ou d'obésité. Il s'agit également par cette mesure de lutter plus efficacement contre les trop fortes inégalités de santé qui existent dans le domaine du surpoids et de l'obésité. Pour améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, le

projet de loi de modernisation de notre système de santé crée un étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous. Il est en effet nécessaire que l'information nutritionnelle devienne un élément du choix alimentaire au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût. Aussi, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a lancé en mars 2015 un groupe de concertation sur l'information nutritionnelle comprenant les associations de consommateurs, les industriels et des experts scientifiques afin de mettre en place cet étiquetage. Par ailleurs, le projet de loi comprend l'interdiction de la mise à disposition en libre-service de fontaines à sodas qui permettra de protéger la population contre une consommation excessive de sucre. Le projet de loi prévoit également que les médecins traitants puissent prescrire des activités physiques adaptées à leurs patients souffrant d'affections de longue durée. Enfin, l'information au quotidien étant primordiale dans la prévention, le site « manger-bouger » développé dans le cadre du plan national nutrition santé, propose des outils et des conseils pour manger mieux et bouger plus. Il fera partie du portail d'information du futur service public d'information sur la santé. L'ensemble de ces mesures vient réaffirmer la volonté du Gouvernement d'engager des politiques justes et efficaces de prévention et de lutte contre l'obésité. Ce sont à la fois des actions en population générale complétée d'actions ciblées vers les populations les plus exposées.

## Données clés

Auteur : Mme Laure de La Raudière

Circonscription: Eure-et-Loir (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 72484

Rubrique : Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes **Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>13 janvier 2015</u>, page 121 Réponse publiée au JO le : <u>22 décembre 2015</u>, page 10431